

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 5 MARS 2025

OBJET / GAIA : Label villes & villages fleuris : adhésion et candidature de la commune.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 27 février 2025.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 25
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Peio Etxeleku, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Noël Magis, adjoint, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Bernadette Remeau, M. Jean-François Lacosta, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Noël Magis à M. Vincent Goytino ; M. Jean-Jacques Lassus à M. Didier Irastorza ; Mme Bernadette Remeau à M. Roger Barbier ; M. Jean-François Lacosta à M. Peio Etxeleku.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

Mme Hargain-Despéries expose :

Cambo-les-Bains est classée station de tourisme depuis 2015 et reconnue pour ses paysages verdoyants, ses thermes et son patrimoine culturel. Elle attire chaque année de nombreux visiteurs et la qualité de vie y est appréciée.

Dans ce cadre, la commune souhaite proposer des espaces publics qualitatifs offrant au fil des saisons un cadre de vie agréable et durable. Afin de valoriser son environnement et son patrimoine végétal, la Commune de Cambo-les-Bains envisage cette année de participer à la labellisation « Villes et Villages Fleuris ».

Ce label « Villes et Villages Fleuris » distingue les communes françaises pour :

- Leurs efforts en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le paysage, le végétal et le fleurissement.
- Leurs actions ayant pour objectif de :
 - Valoriser l'embellissement et la qualité de vie,
 - Promouvoir le développement durable et la préservation de la biodiversité,

- Renforcer l'attractivité touristique,
- Impliquer les habitants dans des projets d'embellissement et de sensibilisation à l'environnement.

Pour engager cette démarche, un calendrier est établi selon les conditions suivantes définies par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris :

- Adhérer, avant le 31 mars 2025, au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF), permettant ainsi de bénéficier d'un accompagnement et de conseils dans la démarche de labellisation,
- S'acquitter, avant le 30 avril 2025, de la cotisation annuelle calculée sur la base de la catégorie 4 (de 3500 à 9 999 habitants) s'élevant à 225 € sur les crédits correspondants,
- Déposer, au plus tard pour le 7 avril 2025, le dossier de candidature et de présentation de la Commune,
- Accueillir, au cours de l'été 2025, le jury de labellisation pour la visite de la Commune.

À tous les niveaux du label (de 1 à 4 fleurs), les communes participantes sont évaluées et sélectionnées par un jury selon des critères définis par le CNVVF contenus dans la grille d'évaluation. Un contrôle est réalisé en moyenne tous les trois ans pour assurer une bonne dynamique. Cependant, la commune peut solliciter le jury pour accéder à un niveau supérieur de labellisation.

La labellisation "Villes et Villages Fleuris" représente pour Cambo-les-Bains une opportunité de mettre en avant son engagement en faveur de l'environnement naturel, de la qualité de vie de ses résidents et du développement économique et de l'attractivité touristique.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la Commune de Cambo-Les-Bains au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF),

AUTORISE M. le Maire à signer le bulletin annuel d'adhésion, ainsi que tout document relatif ou consécutif à cette adhésion,

AUTORISE M. le Maire à procéder au règlement de la cotisation annuelle correspondante,

AUTORISE M. le Maire à déposer le dossier de candidature pour participer à la labellisation,

AUTORISE M. le Maire à mettre en place les actions nécessaires pour obtenir la labellisation du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF), en veillant à l'entretien et à la mise en valeur de son patrimoine végétal ainsi qu'à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Joana LACARRA

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza